

Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) – Réussir la contractualisation de son contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)

Objectifs

Les CHRS sont amenés à contractualiser avec leur autorité de tarification, dans le cadre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). L'entrée dans le contrat conduit à une évolution de la procédure budgétaire dont les modalités et les enjeux doivent être appréhendés en amont de la signature du contrat.

- Comprendre les enjeux et les caractéristiques du CPOM
- Se préparer à la démarche de contractualisation
- Comprendre et anticiper les conséquences budgétaires et financières

Programme

- Les caractéristiques du CPOM
 - Le contexte
 - Le périmètre
- La démarche de contractualisation
 - La programmation
 - L'autodiagnostic et le diagnostic partagé
 - Les objectifs
 - Les cas d'exonération de la procédure d'appel à projets
 - Les objectifs stratégiques et les fiches-action
 - Les moyens
 - La réalisation du « Budget base zéro »
 - L'évolution des moyens
 - Le plan pluriannuel de financement
 - La signature, le suivi et l'évaluation
- Les conséquences budgétaires et financières
 - La nouvelle procédure budgétaire
 - L'affectation des résultats

Date(s) et lieu :

22, 23 et 24 mars – 10h-12h – classe virtuelle

Durée :

3 x 2h de classe virtuelle soit 6 heures

Tarif (hors repas) :

Adhérent : 250 € - non adhérent : 330€

Public(s), prérequis et modalités d'accès à la formation :

Directeurs d'établissements ou de services, directeurs ou responsables administratifs et financier, comptables, contrôleurs de gestion, décideurs

Formation sans prérequis

Disposer d'un ordinateur avec une connexion internet, un micro et si possible une webcam (voire un casque si espace de travail partagé). Maîtriser les compétences numériques de base (navigation internet, messagerie)

Modalités et délais d'accès : voir CGV et bulletin d'inscription

Pour toutes les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour voir comment nous pouvons adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante :

j.dupont@uriopss-grandest.fr

Méthodes pédagogiques :

Exposés théoriques

Support de vidéo projection remis aux participants

Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la formation

Méthodes et modalités d'évaluation :

- Évaluation des acquis en cours de formation : questionnaire et cas pratiques

- Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation : questionnaire de satisfaction

Intervenant :

Maxime CHOMETON

Conseiller technique Gestion-tarification, Uriopss Grand Est

Capacité maximum :

12 personnes

Nombre minimum de participants :

6 personnes

Uriopss Grand Est - 80 avenue du Neuhof - 67100 Strasbourg - Tél. : 03 88 75 06 34 - Fax : 03 88 65 80 07

secretariat@uriopss-grandest.fr / www.uriopss-grandest.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44 67 064 6867 auprès du préfet de région Grand Est. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
N° SIRET 852 510 411 00014

Spécificités de la formation à distance :

Moyens et méthodes pédagogiques :

Classe virtuelle de 6 heures, incluant des exercices d'application, des simulations ou des études de cas.

Moyen d'assistance technique lors des séquences de formation à distance :

Un contact sera adressé au participant afin de l'aider en cas de problèmes techniques lors de la connexion ou de l'utilisation des outils de formation à distance. Il est pour cela demandé de se connecter 15 min avant le début effectif de la classe virtuelle.

Modalités d'assistance pédagogique lors des séquences de formation à distance :

Des plages de questions-réponses sont prévues avec le formateur. Les difficultés rencontrées lors des travaux à réaliser entre les séquences de classe virtuelle seront discutées en début de séquence de classe virtuelle.